

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2024_8 - OBJET : Contrat avec LA POSTE – DIGIPOSTE ACCESS

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

RAPPELLE que par décision n° 2021_105 du 15 octobre 2021 la commune a signé un contrat avec LA POSTE (Digiposte) pour mettre à disposition des agents un coffre-fort sécurisé électronique DIGIPOSTE ACCESS, permettant ainsi de favoriser la dématérialisation des documents RH et les bulletins de salaire ainsi que l'impression et l'envoi des bulletins de salaire pour les agents qui ne souhaitent pas souscrire au coffre-fort électronique.

DIT que les conditions tarifaires évoluent :

- Coût de maintenance annuelle : 218 € HT
- Coût mensuel de l'archivage par document au 01/03/24 :
 - 0,482 € HT (50 ans)
 - 0,223 € HT (10 ans)
 - 0,17 € HT (5 ans)
 - 0,117 € HT (1 an)
- Surcoût : pour 50 ans au-delà de 300 kg : 0.07€ HT par tranche de 100kg
pour 10 ans au-delà de 1000kg : 0.03 HT par tranche de 100kg
pour 5 ans au-delà de 1000kg : 0.02 HT par tranche de 100kg
pour 1 an au-delà de 1000kg : 0.01€ HT par tranche de 100kg
- Coût de l'option éditique :
 - Frais d'édition mensuel : 95 € HT
 - Impression/mise sous pli/affranchissement au 01/01/24 : 1.16 € par bulletin
 - Frais d'édition mensuel : 95 € HT
 - Impression/mise sous pli/affranchissement : 0,974 € par bulletin

DIT que les autres termes du contrat restent inchangés.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ce contrat sont prévus au budget de la commune.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 6 février 2024.

Pour le Maire empêché

Joël YERPEZ
Le 1^{er} Adjoint

